

430 - Accompagnement des familles

**430 - Accompagnement des familles et 450 - Traitement
des informations préoccupantes - Propositions
financières - Budget primitif 2020**

CD/2019/090

Service chef de file :

H2 - Protection de l'enfance

Résumé :

La protection de l'enfance répond à trois buts principaux : détecter - prévenir - protéger.

La stratégie du Département, inscrite dans le cadre du plan d'actions "Un avenir pour nos enfants" adopté le 25 juin 2018 consiste à renforcer les moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, en alternative aux mesures de placements des enfants. Le Département veut proposer une intervention éducative le plus en amont possible, dès le repérage des difficultés éducatives, en responsabilisant et confortant les parents au regard de leurs obligations légales en tant qu'autorité parentale.

Il est proposé au Conseil Départemental d'approuver l'inscription des crédits pour 2020 sur l'axe 430 - Accompagnement des familles et l'axe 450 - Traitement des informations préoccupantes.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	43010	F	Intervention Educative à Domicile	7 364 250,00	8 162 800,00
D	43015	F	Transfert EMS - Prévention spécialisée	4 118 444,90	4 118 444,90
D	43020	F	Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes	188 782,00	190 000,00
			TOTAL	11 671 476,90	12 471 244,90

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	43010	F	Intervention Educative à Domicile	48 782,94	49 700,00
			TOTAL	48 782,94	49 700,00

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	45010	F	Recueil et traitement des informations préoccupantes	80 000,00	80 000,00
			TOTAL	80 000,00	80 000,00

Le développement des mesures éducatives à domicile et le soutien d'actions de prévention visent un meilleur accompagnement des familles et des jeunes, évitent une dégradation de la situation et permettent par conséquent le maintien des enfants au domicile familial. De ce fait, il s'agit aussi de mesures de maîtrise des dépenses liées au

placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. **L'engagement du Département sur ce mode d'action se traduit par une augmentation de plus de 10% de son budget.**

43010 - Intervention Educative à Domicile

Crédits proposés au BP 2020 : 8 162 800 €

L'intervention éducative à domicile au profit des familles en difficulté peut prendre diverses formes :

- le versement d'aides financières pour concourir à la réalisation d'un projet pour l'enfant, l'Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) ;
- l'accompagnement en économie sociale et familiale pour améliorer la gestion du budget familial ;
- l'action d'un technicien ou d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) pour favoriser la montée en compétence des parents en développant le « faire-avec » ;
- l'intervention d'un service d'action éducative pour faire évoluer les postures éducatives des familles et accompagner les situations de danger et de risque de danger qui ne nécessitent pas de séparation enfant/parents (AED – AEMO).

En 2018, plus de 3 300 enfants sont accompagnés, ainsi que leur famille, dans le cadre de mesure d'Aide Sociale à l'Enfance à domicile, hors aide financière.

Ainsi, 1416 enfants ont bénéficié d'une **Aide Educative à Domicile (AED)** administrative sur décision du Président du Conseil Départemental et 1561 d'une **Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)** judiciaire, ordonnée par un magistrat. Il est proposé de porter les crédits inscrits pour 2020 à hauteur de 4 533 800€ contre 4 130 000€ au BP 2019 permettant ainsi de répondre aux besoins des familles et **éviter tout phénomène de « liste d'attente »** préjudiciable à la bonne évolution de la situation de l'enfant.

Comme prévu au plan d'action « Un avenir pour nos enfants ! » une nouvelle offre d'accompagnement en AED et AEMO renforcée a été mise en œuvre suite à un appel à candidature. Ce type de mesure permet de répondre la complexité de certaines situations familiales qui implique des interventions éducatives à domicile plus intensives pour permettre aux familles d'assumer au mieux leurs responsabilités. Le cadre classique d'exercice des AED et AEMO s'avère dans ces cas insuffisant et les situations de crises à domicile, peuvent régulièrement conduire à une demande de placement. **60 nouvelles mesures d'AED et AEMO renforcées** sont exercées par l'établissement Saint Joseph de la Fondation Adèle de Glaubitz qui vont ainsi permettre de couvrir le territoire départemental et de concerner les jeunes enfants et plus seulement les adolescents.

L'accompagnement des familles en économie sociale et familiale, dont l'objectif est de veiller à la bonne utilisation des prestations sociales et familiales versées, qu'il soit réalisé dans le cadre administratif par les personnels des UTAMS/UT ou dans le cadre judiciaire via une convention à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), reste à mieux faire connaître. Le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants ! » prévoit de développer le recours à ces mesures dans l'objectif de renforcer la responsabilisation des parents. Il a préfiguré en cela, la stratégie nationale dévoilée le 14 octobre 2019.

L'Aide Financière d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE), qui permet de répondre, de façon temporaire et subsidiaire, à des besoins primaires (y compris alimentaires), à des projets éducatifs (activités socioculturelles, séjours de vacances) ou encore de soutenir des solutions permettant d'éviter un recours inadapté à une mesure de placement (aide au financement de frais de cantine ou d'internat scolaire...) a connu une augmentation en

2019, particulièrement sur les territoires des UTAMS, en raison de la précarité grandissante de certaines populations. Aussi, il est proposé que le budget 2020 soit porté à 450 000€. En 2018, 2 056 enfants ont bénéficié d'une AFASE sur l'ensemble du Département. Les 3 principaux motifs ont été l'aide à la restauration scolaire, les frais de scolarité et les séjours scolaires et de vacances.

Dans le cadre de l'intervention à domicile, l'orientation de la politique Enfance et Famille favorise les actions valorisant le « faire avec » les parents. La mesure d'**Intervention Sociale et Familiale** vise ainsi à préserver l'intérêt de l'enfant et à participer à son maintien en famille en soutenant la prise en charge quotidienne et en confortant les parents dans l'exercice des actes éducatifs qui permettent d'assurer la sécurité et le bon développement de leur enfant. Cette intervention constitue à la fois un appui à la parentalité, un étayage éducatif ou une alternative au placement. Elle apparaît particulièrement pertinente pour les familles avec de très jeunes enfants. Après un temps d'appropriation du référentiel de la mesure d'intervention sociale et familiale, les professionnels ont sollicité de plus en plus cette mesure. Plus de 200 enfants en ont bénéficié en 2018 (+16% entre 2017/2018).

43015 - Transfert EMS - Prévention spécialisée

Crédit proposé au BP 2020 : 4 118 444,90 €

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Département doit « organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives ou individuelles visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu ».

Si le transfert de la compétence de Prévention Spécialisée à l'Eurométropole de Strasbourg, pour ce qui concerne son territoire, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017, le Département en reste financeur à travers la dotation de transfert versée annuellement, dont le montant est inchangé soit 4 118 444,90 €.

Le Département, en pleine compétence sur la Ville de Haguenau, continue à assurer le financement des dépenses relatives à la Prévention Spécialisée. La convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 prévoit que l'Association JEEP intervienne sur ce territoire pour :

- lutter contre la déscolarisation et l'exclusion scolaire ;
- favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans ;
- soutenir l'exercice de la parentalité ;
- favoriser le « pouvoir d'agir » des jeunes et des habitants ;
- à travers l'ensemble des actions transversales, prévenir, accompagner et agir en matière de lutte contre la radicalisation.

En 2019, les 4 professionnels de la JEEP sont intervenus auprès 1 096 personnes (dont 31 % de nouveaux contacts), 393 parents et 703 jeunes entre 12 et 25 ans, dans le cadre de la présence sociale, du travail de rue, d'animations éducatives et sociales, d'actions collectives et partenariales. De plus, 208 de ces jeunes ont bénéficié d'un accompagnement éducatif individuel en lien avec la scolarité ou l'insertion sociale et professionnelle.

Pour 2020, il est proposé de porter le montant de la dotation à 254 000 €, en sachant que la Ville de Haguenau contribue à l'action de Prévention Spécialisée sur son territoire, à hauteur de 20%.

43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes

Crédit proposé au BP 2020 : 190 000 €

Pour 2020, et conformément à la politique définie dans le cadre du plan d'actions « Un avenir pour nos enfants ! », il est proposé de poursuivre la stratégie de soutien d'actions de prévention auprès des familles : médiation familiale, lieux de consultations familiales et de prévention des conflits intrafamiliaux et conjugaux, mission d'administrateur ad hoc auprès des enfants confiés, associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité.

Créée en 2018, l'association « Rebond du cœur » a été soutenue financièrement à hauteur de 5 000 € la première année. L'association propose un parcours « sur mesure » permettant à des jeunes sortis de l'ASE, non éligibles au RSA, ni aux aides de pôle emploi, de trouver le chemin de l'insertion en étant entourés par des bénévoles et des professionnels d'entreprises et partenaires. Il est proposé que le soutien du département, porté en 2019 à 10 000 €, soit reconduit ; cette action est valorisée dans le cadre de la convention signée avec l'Etat de lutte contre la grande pauvreté, sur l'axe concernant la prévention de sorties sèches de l'ASE.

Crédit proposé au BP : 70 000 €

Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, fait de la lutte contre la grande pauvreté, une priorité absolue et engage depuis plusieurs années, une mobilisation générale dans le cadre des plans qu'il a récemment adoptés : le Plan Départemental pour l'Emploi et l'Inclusion, le Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité, le Plan d'actions enfance, jeunesse, famille.

Le Département du Bas-Rhin a souhaité poursuivre son engagement en faveur des plus démunis en se positionnant comme l'un des 10 territoires démonstrateurs au niveau national dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cet engagement se concrétise dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, actant un engagement global de l'Etat (1,125 millions d'Euros en 2019 pour l'Etat et 4,855 millions d'Euros pour le Département du Bas Rhin). Dans ce cadre, 70 000€ sont dédiés au soutien à la parentalité. Un appel à projet commun avec la CAF sera lancé pour susciter des projets permettant de mieux répondre aux besoins des parents en matière de soutien à la parentalité.

45010 - Traitement des informations préoccupantes

Crédit proposé au BP 2020 : 80 000 €

La loi du 5 mars 2007, relative à la réforme de la protection de l'enfance, consacre le Département comme chef de file de la protection de l'enfance. A ce titre, il doit assurer, au niveau départemental, la centralisation du recueil et du traitement des informations dites « préoccupantes » (IP).

En 2018, les 16 agents permanents de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ont assuré le recueil et le traitement de 4 444 informations préoccupantes concernant 3 556 enfants. Cette activité est en constante et forte augmentation (+ 27 % de 2017 à 2018). Nombre de ces situations interviennent dans un contexte de difficultés, de conflit, voire de violence au sein du couple parental.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif aux enjeux de la mission qui, au-delà de ses propres services, notamment en territoire, met en action de nombreux acteurs : les services de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la délégation sociale à la Ville, l'Education Nationale, les professionnels et services de santé, les associations, la police et la gendarmerie, les Parquets...

Dans le cadre du plan d'actions « Un avenir pour nos enfants ! », le Département a déployé dès 2019, 5 postes spécialisés d'évaluateurs - des moyens spécifiques ont également dédiés à la Ville de Strasbourg dans le cadre de la convention de délégation - exclusivement dédiés à la mission d'évaluation des IP et positionnés dans les territoires notamment sur les évaluations qui requièrent une intervention « sans délai ».

Le référentiel de l'évaluation protection de l'enfance dans le Bas-Rhin a été achevé, un accompagnement des professionnels à son appropriation est prévu en 2020. Comme l'envisage la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance, le département du Bas-Rhin a constitué fin 2019 un réseau de professionnels plus spécifiquement formés qui seront des personnes ressources pour leurs collègues en termes de connaissances des besoins fondamentaux de l'enfant, du repérage des signes de souffrance notamment chez les très jeunes enfants, des conséquences des carences et négligences et des dispositifs départementaux de soutien à la parentalité et d'Aide Sociale à l'Enfance.

En complément du fonctionnement des services départementaux et afin d'assurer la permanence 24h/24 et 365 jours par an du recueil des informations préoccupantes sur le territoire du Bas-Rhin, le Département attribue une allocation au Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger qui assure le fonctionnement du numéro vert Allo Enfance Maltraîtée (119) ; le montant de cette allocation est établi par arrêté au prorata de la population départementale (35 623€ en 2018).

Enfin, en 2018, 819 jeunes migrants se sont présentés et ont été évalués par la Cellule MNA dans le cadre des missions relatives aux Mineurs Non Accompagnés. Cette activité est également en constante et forte augmentation (multipliée par 4 depuis 2015) avec entre autres comme conséquence des frais de traductions qui s'établissent à 40 000€ pour 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 430 - Accompagnement des familles et de l'axe d'intervention 450 - Traitement des informations préoccupantes.

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY